

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

Lors de sa réunion tenue du 12 au 16 février 2018, la Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE (la Commission scientifique) a discuté de la situation des territoires non contigus dépendant de Pays membres qui bénéficient déjà d'un statut sanitaire officiellement reconnu. Considérant la volonté de certains Pays membres d'inclure des territoires non contigus non mentionnés dans la demande initiale de reconnaissance du statut sanitaire, la Commission scientifique a approuvé une procédure pour établir de manière transparente le moyen de procéder à l'intégration de ces territoires non contigus dans le statut officiellement reconnu.

Cette procédure se trouve en annexe du

rapport de la réunion de la Commission scientifique tenue en février 2018.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



Reconnaissance d'un statut sanitaire officiel de territoires non contigus faisant partie d'un pays dont le statut sanitaire est déjà officiellement reconnu par l'OIE



L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int